

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESERVOIR AU SOL IMPASSE DE LA TROUSSIERE A LOUVERNE**

Le Maire de la Commune de LOUVERNÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212 à L2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la demande formulée par Madame Sonia GUERIN représentant de la société PAV-SIMON ;

**CONSIDERANT** que la sécurité publique nécessite une réglementation du stationnement pendant les travaux de réhabilitation du réservoir AEP Impasse de la Troussière à Louverné ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant la durée de l'intervention des travaux (**du jeudi 29 Août 2024 au lundi 12 Novembre 2024 prévisionnellement**), le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit du N°7 et 8 impasse de la Troussière à Louverné.

**Article 2** Pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules se fera par alternat par la mise en place des panneaux B 15, C 18 impasse de la Troussière

**Article 3** : Cette réglementation temporaire sera matérialisée par des panneaux mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 4** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à dater de la mise en place, par l'entreprise en charge des travaux, de la signalisation qui les portera à la connaissance des usagers.

**Article 5** : Toutes dispositions devront être prises par l'entreprise :

- a) pour permettre le passage des véhicules prioritaires (Police, Gendarmerie, Pompiers, S.D.I.S., S.A.M.U., médecins & infirmières en services, ambulances, services municipaux)
- b) pour permettre aux habitants des voies concernées le libre accès à leur domicile.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), à Laval,
- Monsieur le Président de Laval Agglomération – services techniques à Laval,
- Madame Sonia GUERIN représentant la société PAV-SIMON,
- Monsieur Didier GAUTEUR, responsable des suivis de projets de la commune de Louverné, chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Un exemplaire de l'arrêté sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de NANTES, 6 allée de l'Île-Gloriette BP 24111 44041 NANTES Cedex.

Fait à LOUVERNE, le 09 Août 2024

Le Maire,  
Sylvie VIELLE

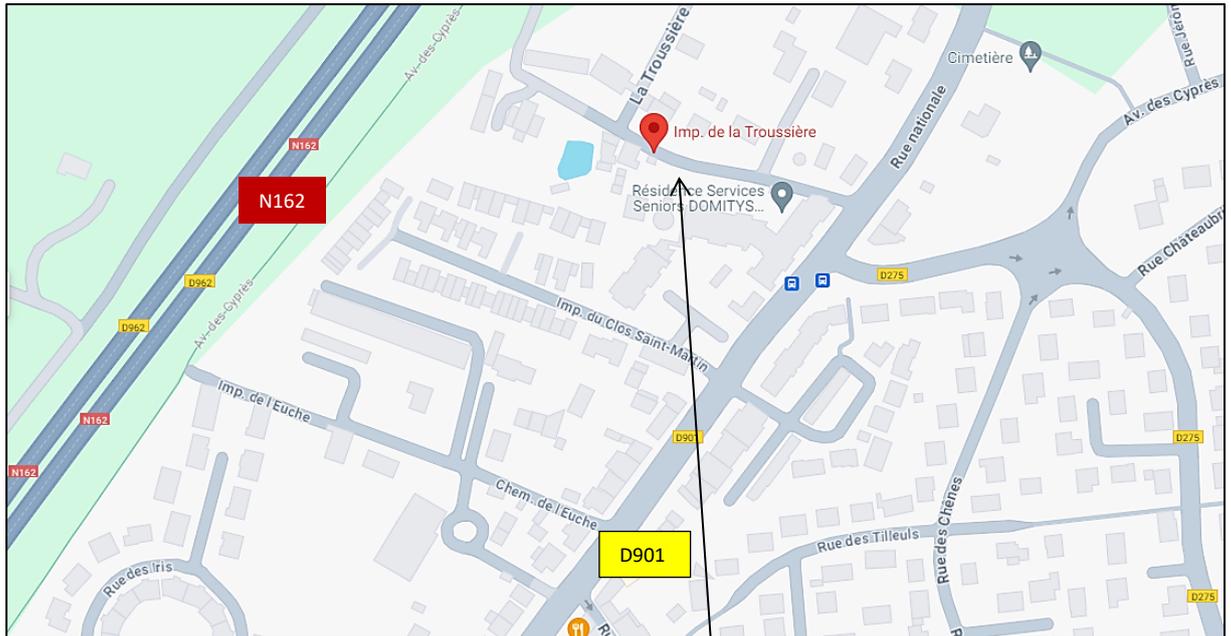




## PLAN DE SITUATION DU CHANTIER

53 LOUVERNE - IMPASSE DE LA TROUSSIERE - RESERVOIR AU SOL

### Vue lointaine



### Vue proche



Réservoir et local technique  
6- Impasse de la Troussière  
53950 LOUVERNE  
(48.125631, -0.718128)

TRAVAUX SUR LE RESERVOIR ET  
LE LOCAL TECHNIQUE



Demande de **PERMISSION DE VOIRIE** PENDANT LES TRAVAUX : à partir **DU 29 Aout** JUSQU'AU **10 NOVEMBRE 2024**

Pour permettre la livraison et/ ou manœuvre pendant le chantier

